

Je signale l'article de Bastien Scordia sur les études d'impact, paru dans *Acteurs Publics*.

J'y redis ma conviction selon laquelle il n'est pas logique que l'étude d'impact d'un projet de loi soit réalisée par des services placés sous l'autorité du ministre qui a également rédigé le projet de loi. Celui-ci est, en quelque sorte, juge et partie.

Pour nombre de raisons – dont celle-là –, les études d'impact ne répondent pas aux promesses faites lors de leur instauration. Ce dispositif doit assurément être revu.

JPS

>> [Lire l'article](#)